



COUPE DE FRANCE

5^{ème} Tour



DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017 - 15h

Bourges Foot (N3)	/	Avoine O. Chinon Cinois (N3)
FC St Georges sur Eure (R2)	/	US Châteauneuf sur Loire (N3)
AFC Blois 1995 (R2)	/	SO Romorantin (N2)
US Yzeures Preuilly (D3) ou USM Saran (R1)	/	EB St Cyr sur Loire (N3)
FC St Jean le Blanc (R1)	/	FC Chartres (N2)
AS Port. Bourges (R1)	/	St Pryvé St Hilaire FC (N2)
US St Pierre des Corps (R1)	/	Vierzon FC (N3)
FC Ouest Tourangeau 37 (N3)	/	AS Montlouis (R1)

Couleur club recevant

Couleur club visiteur

Clubs Exempts : L2

Possibilité de lever de rideau Jeunes uniquement.

Les clubs peuvent avancer la rencontre au samedi 7 octobre en nocturne en effectuant une "demande de modification" par Footclubs.

Rappel lors du tirage l'article 6.2.1 de la Coupe de France 2017/2018 a été appliquée :

"[...] dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. [...] Jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les ligues régionales définissent les règles applicables au choix des installations sportives en incluant le principe suivant : si le club tiré le deuxième, se situant dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure de celle de son adversaire, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, ce club sera en conséquence désigné club recevant."

Prochain tirage : Mercredi 11 octobre 2017

6^{ème} tour : Dimanche 22 octobre 2017 à 15h00